

BENELUX - GERECHTSHOF
REGENTSCHAPSSTRAAT 39
1000 BRUSSEL
TEL. 513.86.80

PARKET

COUR DE JUSTICE BENELUX
39, RUE DE LA RÉGENCE
1000 BRUXELLES
TÉL. 513.86.80

PARQUET

CD/MM

Traduction de la pièce
B 85/1/3

Conclusions dans l'affaire B 85/1 recours
juridictionnel du 29 juillet 1985 de
M. Steenbergen

Il ressort d'une lettre du 19 septembre 1985, signée par le requérant et adressée à la Cour de Justice Benelux, que le requérant souhaite renoncer à son recours.

Les formalités prévues par l'article 70 du Règlement de procédure ont ainsi été observées, cet article autorisant le désistement par acte déposé au greffe et signé par le requérant.

Acte doit être donné de cette requête.

La requête peut être acceptée.

E. KRINGS
Avocat général - Chef du Parquet

Bruxelles, le 10 janvier 1986